

JCVR Règlement financier 2019

Article 1, Obligations financières des membres actifs pratiquant du JCVR:

- ❖ Les membres du JCVR s'acquittent des cotisations annuelles
 - En une fois CHF 480.-
 - En deux fois (juin et décembre) CHF 240.-
 - ✓ Pour les familles dès 2 personnes vivantes sous le même toit,
par personne en une fois CHF 460.-
 - En deux fois CHF 230.-
 - Les nouveaux membres du JCVR se voient offrir les frais d'inscription CHF 30.-

Article 2, défraiement du comité et des entraîneurs :

- ❖ Les membres du comité du JCVR en fonction sont défrayés, si l'exercice comptable le permet, Par membre du comité : CHF 500.-
- ❖ Défraiement entraîneurs pour les cours :
 - 60' minutes CHF 45.-
 - 90' minutes CHF 50.-
- ❖ Défraiement aide-entraîneurs pour les cours CHF 20.-
- ❖ Encadrement des compétiteurs par les entraîneurs par jour CHF 70.-
- ❖ Les finances d'inscriptions des compétitions individuelles encadrées par les moniteurs du club sont à charge du JCVR

Article 3, Amendes et frais de rappel:

- ❖ L'envoi des rappels adressés aux membres du JCVR seront facturés comme suit :
 - 1^{er} rappel CHF 10.-
 - 2^{ème} rappel CHF 20.-
 - Dès le 3^{ème} rappel le JCVR se réserve le droit de décider au cas par cas (expulsion, poursuite, ...)

Article 4, vente matériel :

- ❖ Tarifs visibles dans les locaux du Judo club Vevey Riviera et sur le site www.jcvr.ch

Article 5, Carte de supporter :

- ❖ Les tarifs des cartes supporters sont :
 - Supporter Argent CHF 50-150.-
 - Supporter Or CHF 151-300.-
 - Supporter Platinium Dès CHF 301.-